



URBANISME

**MISE EN LIGNE LE 29-05-2024**

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 24 00033

Demande du 15/01/2024

Adresse des travaux :

22 Boulevard DE LA REPUBLIQUE

17200 ROYAN

DESTINATAIRE

KINOITE

Monsieur MASSIAS Christophe

22 Boulevard de la République

17200 ROYAN

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Envoi Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis à la mairie de Royan le 15/01/2024.

Par lettre du 06/02/2024 notifiée le 10/02/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP05. : Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [ Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir une coupe au droit de la vitrine montrant les modalités de pose de la tôle et du store.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 06/05/2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

Pour votre information, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, consulté dans le cadre de l'instruction des dossiers situés en SPR, a émis un avis en date du 03/02/2024 dont vous trouverez ci-joint une copie.

En conséquence, vous pourrez déposer une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



ROYAN, le 21/05/2024  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Didier SIMONNET

23 MAI 2024



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
NOUVELLE-AQUITAINE  
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la  
Charente-Maritime

Dossier suivi par : MOTTIN Lionel  
Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE

Numéro : DP 017306 24 00033 U1701  
Adresse du projet : 22 Boulevard DE LA REPUBLIQUE 17200  
ROYAN  
Déposé en mairie le : 15/01/2024  
Reçu au service le : 16/01/2024  
Nature des travaux:

Demandeur :  
KINOITE KINOITE représenté(e) par  
Monsieur MASSIAS Christophe  
22 Boulevard de la République

17200 ROYAN  
FRANCE

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable listé en annexe. Les articles L.632-1 et L.632-2 du Code du patrimoine sont applicables.

**Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.** Par ailleurs, ce projet appelle des recommandations ou des observations :

1

SPR : SPU, Immeuble bâti d'intérêt, entité homogène de référence dans le SPR de ROYAN, secteur SPaC.

Le projet peut être accepté selon les règles de l'AVAP, article 3.5.5 relatif aux Bannes :  
- La couleur respectera la couleur de la devanture et sera unie.

Fait à La Rochelle

Signé électroniquement  
par Lionel MOTTIN  
Le 03/02/2024 à 22:39

L'Architecte des Bâtiments de France  
Monsieur Lionel MOTTIN

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le Préfet de région (Direction régionale des affaires

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Charente-Maritime - 2, rue de la Monnaie (Château Vieljeux), 17025 LA  
ROCHELLE CEDEX 01

05 49 36 30 17 - udap.charente-maritime@culture.gouv.fr

## **MISE EN LIGNE LE 29-05-2024**

culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du Code de l'urbanisme.

**MISE EN LIGNE LE 29-05-2024**

**ANNEXE :**

SPR de Royan